

● (2212)

A propos des commentaires formulés par l'un de ses fonctionnaires au sujet des méthodes comptables de l'ACDI, celle-ci devrait également faire l'objet d'une enquête minutieuse de la part du ministre responsable de l'ACDI, puisqu'elle fournit des fonds à certains organismes non gouvernementaux. Je trouve regrettable d'avoir à prendre la parole au sujet d'une organisation qui, dans le passé, a beaucoup fait pour venir en aide aux pays du tiers monde. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, si cette organisation s'est engagée dans des sentiers politiques, ce que personnellement je trouve inacceptable, alors je crois qu'il est du devoir du gouvernement de faire enquête et de décider si oui ou non elle devrait avoir droit à des déductions d'impôt à titre d'organisation charitable enregistrée.

En outre, je tiens à dire que si le directeur d'une organisation charitable qui sollicite des fonds de Canadiens bénévoles—et les Canadiens sont reconnus pour leur générosité—tente d'abuser de la confiance de la population en ne révélant pas les intentions politiques de son organisation, qui ne devrait d'ailleurs pas avoir de visées de cette nature, il y a de quoi douter sérieusement de l'honnêteté de l'organisation. Je regrette vraiment de devoir en arriver là en ce qui concerne cet organisme en particulier.

**M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'espère réussir à rassurer mon distingué collègue le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) en ce qui a trait aux activités d'Oxfam Canada. Tout d'abord, je tiens à lui dire que je ne fais aucune distinction entre Oxfam Québec et Oxfam Canada; il n'y a qu'une seule organisation Oxfam.

Dernièrement, l'ACDI terminait une analyse exhaustive de la situation financière d'Oxfam Canada, pour la période allant de mai 1973 à avril 1977. Cette étude a été effectuée avec la collaboration d'Oxfam et se fondait sur la révision de ses états financiers annuels vérifiés relatifs à cette période, états qui se trouvaient tous dans les dossiers de la division des ONG de l'ACDI. Lors de cette révision, l'ACDI n'a décelé aucune irrégularité au chapitre des paiements anticipés.

[Français]

L'ACDI fournit des contributions à OXFAM pour des projets particuliers que parraine cet organisme à l'étranger, et les paiements sont faits par voie de mouvements de trésorerie. Lorsque OXFAM sollicite le cofinancement d'un projet, il indique également à l'ACDI le moment où il a besoin des fonds. Les petits et moyens projets sont le plus souvent financés au moyen d'un seul paiement au cours d'une seule année financière. Les projets de plus grande envergure s'échelonnent normalement sur plusieurs années et les second et troisième paiements sont faits par l'ACDI uniquement sur la foi de rapports descriptifs et financiers provisoires qui satisfont aux exigences de l'ACDI. Sur réception d'une contribution de l'ACDI à un projet, OXFAM fournit à l'Agence des copies du document en vertu duquel les fonds de l'ACDI de l'OXFAM ont été transférés outre-mer. Les paiements de l'ACDI à OXFAM-Canada ont totalisé \$324,940 au cours de l'année financière 1975-1976, et \$418,664 pour l'exercice 1976-1977. Pour l'année en cours la contribution de l'Agence serait, selon les estimations, de \$320,000 à \$350,000.

### Ajournement

L'ACDI continuera à contrôler régulièrement les comptes financiers publiés par OXFAM-Canada, comme elle le fait pour toutes les organisations qui reçoivent des contributions par l'intermédiaire de sa Direction des organisations non gouvernementales.

● (2217)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT—LA LENTEUR DE LA RÉACTION AU DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES À STEVESTON—LES MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock):** Monsieur l'Orateur, le 22 novembre, j'ai posé une question au ministre de l'Environnement (M. Marchand) qui est l'un des ministres représentant la Colombie-Britannique au cabinet. Je l'ai interrogé sur la marée noire survenue à Steveston, sur le fleuve Fraser, le 29 août. J'ai fait remarquer que ce déversement avait été signalé à 11 heures du soir le 29 août, mais que selon tous les rapports, on a attendu 15 heures avant de faire quoi que ce soit, dans l'après-midi du 30 août, et que le gros du matériel n'est parvenu sur les lieux qu'une quarantaine d'heures plus tard.

J'ai demandé au ministre si l'un de ses fonctionnaires avait été renvoyé à la suite de cette preuve flagrante de négligence et de mauvaise gestion, et la réponse incroyable que m'a donnée le ministre, c'est que personne n'avait été renvoyé à la suite de la marée noire de Steveston. Il a ajouté:

J'ai été alors convaincu qu'on avait fait tout ce qui pouvait être fait. C'est vrai qu'il y a eu un léger décalage entre le moment de l'accident et le moment où nous avons été avertis, mais une fois alertés, les services d'Environnement Canada n'ont pas perdu une minute pour se rendre sur les lieux et ils ont fait un très bon nettoyage.

Monsieur l'Orateur, c'est tout simplement inexact. Le déversement a été signalé aussitôt. Ce qui a tardé, c'est la réaction du ministère.

Depuis mon élection il y a trois ans, je n'ai cessé de demander au ministre de l'Environnement, quel qu'il soit, de nous assurer qu'il y avait en Colombie-Britannique le matériel de nettoyage voulu pour faire face à une marée noire sur la côte ouest. Et on m'a toujours répondu qu'il y avait suffisamment de matériel disponible et qu'il pourrait être déployé très rapidement si nécessaire, grâce aux techniques d'informatique modernes, et le reste. Mais il a quand même fallu près de 15 heures pour que le matériel parvienne sur les lieux malgré les merveilles technologiques à la disposition du ministère. Il se trouve également que le responsable, le directeur régional des opérations d'urgence, le capitaine Young, a déclaré que le déversement lui avait été signalé, mais qu'on ne lui avait pas demandé de fournir du matériel de nettoyage. Monsieur l'Orateur, j'espère que cet homme ne recevra jamais de SOS car il répondrait: Voulez-vous que je vienne vous aider?

Je suis allé voir cette marée noire. C'était un spectacle incroyable. C'était un véritable borborygme—la fuite ne pouvait pas aller ailleurs qu'en plein courant. On aurait pu retenir toute la nappe au moyen d'une estacade flottante—une estacade de 200 verges de long aurait suffi—et l'empêcher d'atteindre le milieu du courant du Fraser. En raison de la lenteur et de la négligence du ministère, la nappe s'est répandue dans le Fraser et elle est allée jusqu'à Cherry Point.